

Traitements des députés

Des voix: D'accord.

● (1650)

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je veux faire des remarques brèves, et je l'espère, essentielles à la bonne marche de ce débat.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire auparavant à la Chambre et ailleurs, le bill C-44 a soulevé un certain nombre d'objections chez la population, et partant, un certain nombre d'incompréhensions.

Monsieur le président, là où on porte le plus d'attention à ce débat, c'est à la question suivante, que je me pose: Quelle opinion le peuple canadien a-t-il de ses hommes publics? A quel niveau les situe-t-il? Comment perçoit-il son député? Ici, monsieur le président, je m'amuse parfois à penser et à faire des comparaisons. Un joueur de baseball, de football ou de hockey, que les néo-démocrates vont voir comme les autres, est payé \$50,000, \$60,000, \$100,000 ou \$125,000 par année pour jouer une brève saison. La population est même prête à payer des billets \$5, \$10, \$20, \$25, \$30 ou même \$50 pour aller voir jouer ces joueurs, et personne ne parle, y compris les néo-démocrates.

C'est curieux que dans ce cas-là le socialisme ne s'applique pas, mais dans le cas des hommes publics, dans le cas de ceux qui représentent l'opinion publique, qui doivent légiférer à la Chambre suprême du pays, la Chambre des communes, il s'applique. Voilà que sous prétexte de puritanisme et d'électorisme, on va dire qu'on va réduire le travail de l'homme public. Mais en ce faisant, l'honorable leader du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) contribue lui-même à nourrir ces préjugés mauvais à l'effet qu'on diminue l'homme public et son importance aux yeux de la population, et, monsieur le président, je considère ces attitudes comme un manque de compréhension profonde de l'important rôle du député. Il me semble, monsieur le président...

Une voix: Acheter du prestige!

M. Fortin: Acheter du prestige! C'est cela. Le système socialiste dit: On va enlever de l'argent à tous ceux qui ont \$100,000, et on va donner \$5,000 à tout le monde. Cela veut dire qu'il y a des riches et des pauvres, mais qu'avec eux, il y aura seulement des pauvres puis personne pour les représenter, comme à Cuba.

Monsieur le président, je pense que ce genre d'argument, qui a été malheureusement galvaudé et exagéré par des journalistes, qui n'ont pas fait preuve d'une conscience professionnelle en les rapportant dans les journaux, a fait en sorte que le public continuera d'avoir des réticences à l'égard de leur représentant dûment élu.

Le citoyen de la circonscription de Lotbinière, monsieur le président, comme celui de toute autre circonscription, a lu les reportages, tant télévisés que radiodiffusés ou écrits, a été témoin des exagérations, des faussetés. Faisons abstraction pour le moment du fait que je sois pour ou contre le principe du projet de loi ou du montant de l'augmentation, et oublions pour un instant les montants en cause. Ne considérons que le principe. Le citoyen de la rue Notre-Dame, à Victoriaville, lit dans les journaux: «Les députés se votent une augmentation allant jusqu'à \$44,400». Il voit aussi à la télévision de la Société Radio-Canada, un bonhomme devant un arbre de Noël qui dit: Les députés vont jouer au Père Noël pour eux-mêmes et vont se voter une augmentation de \$47,440, et les ministres verront leur indemnité portée à \$65,000. Le pauvre citoyen qui subit

[M. l'Orateur adjoint.]

l'inflation, premièrement, monsieur le président, ne voit pas de solution venir. Deuxièmement, il trouve le geste des députés exagéré, alors qu'il ne sait pas qu'il est en train de se faire «remplir» par des journalistes, qui n'ont pour tout rôle que de dénigrer les hommes publics au Canada.

Je pense qu'il est temps que ces choses-là se disent. C'est facile pour les gens «d'en haut» de juger les gens «d'en bas». C'est facile de juger les gens «d'en bas» et d'écrire ce qu'on veut dans les journaux. Et, monsieur le président, je dirai qu'aujourd'hui la Chambre des communes a jugé l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette). Aujourd'hui les gens ont jugé un député, l'ont jugé de façon radicale, mais il ira devant le comité sans aucun problème. Nous n'avons pas peur de cela. Monsieur le président, si le député de Témiscamingue doit rendre des comptes au public, s'il doit justifier ses dépenses et son salaire, en tant que représentant du peuple, je dis aussi que ceux qui représentent l'opinion ou les visages publics dans la tribune des courriéristes à la Chambre, et qui sont ici pour voir et entendre ce qui se passe à la Chambre pour le rapporter fidèlement, doivent mériter leur salaire et faire leur travail de façon aussi consciencieuse que le député de Témiscamingue ou les autres députés le font.

Monsieur le président, il est très facile de juger. Combien y a-t-il de journalistes présents à la tribune actuellement? Je n'en vois qu'un. Monsieur le président, demain on dira que les députés n'avaient pas quorum, qu'ils sont là pendant la période des questions, pendant ce qu'est sensationnel, appuyé en cela par des néo-démocrates et des conservateurs progressistes, et parfois par des ministres. Après cela ils «foutent» le camp, les députés travaillent, et les courriéristes contribuent par leurs écrits souvent frauduleux à mal décrire le rôle du député face à des citoyens qui ne bénéficient pas de l'information suffisante. Voilà pourquoi, monsieur le président, j'ai toujours insisté à la Chambre pour que les députés aient l'argent nécessaire pour informer leurs commettants. Et un des moyens qui seraient extraordinaires, dont je demande encore une fois au président du Conseil privé (M. Sharp) de tenir compte, serait celui-ci: au lieu d'accorder quotidiennement au député 16 exemplaires des *Débats* de la Chambre, ce qui est ridicule quand on représente 85,000 électeurs, je demande, au nom de mes commettants de Lotbinière et de mes collègues, que l'on accorde aux députés non pas des sommes d'argent, qu'on l'écrive, «pas d'argent», mais des exemplaires supplémentaires des *Débats*, pour que les députés puissent, avec l'aide de textes écrits en noir sur blanc, rapportant ce qui a été dit, informer leurs concitoyens pour faire voir l'autre côté de la médaille que les journalistes ne font pas voir.

Monsieur le président, puis-je signaler qu'il est 5 heures?

M. l'Orateur adjoint: Si l'honorable député signale qu'il est 5 heures, il faudra qu'il le fasse du consentement unanime de la Chambre. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Fortin: Dans la même veine, si cet esprit...

Une voix: On est tous d'accord pour dire qu'il est 5 heures.

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: Devrions-nous dire qu'il est 5 heures?

Des voix: D'accord.